

11 déc 2015 -15:10

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2015

Lutte contre le terrorisme : suppression de l'anonymat des cartes prépayées

Sur proposition du ministre des Télécommunications Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant la suppression de l'anonymat des cartes prépayées des opérateurs mobiles.

Les données d'identification que les opérateurs doivent actuellement conserver pour se conformer à la loi Télécom sont le nom et le prénom de la personne et l'adresse du domicile. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'avant-projet modifie l'article 127 de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques. Concrètement, cela signifie que cette règle sera aussi d'application pour les cartes prépayées.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>